

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1943; et les Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1940, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et la présente loi peuvent être cités ensemble comme les Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1943.

Après plus ample débat, et

Etant posée la question d'agrément,

Elle est mise aux voix, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit:—

ONT VOTÉ POUR:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fallis,	Macdonald	Riley,
Aylesworth	Haig,	(Richmond-Cap-	Robertson,
(sir Allen),	Harmer,	Breton-Ouest),	Robinson,
Ballantyne,	Hayden,	MacLennan,	St-Père,
Beaubien (St-Jean-	Horner,	Marcotte,	Sinclair,
Baptiste),	Hugessen,	McIntyre,	Smith (Victoria-
Blais,	Hushion,	McRae,	Carleton),
Buchanan,	King,	Molloy,	Stevenson,
Davies,	Lacasse,	Murdock,	Sutherland,
Duffus,	Lambert,	Prévost,	Tanner,
DuTremblay,	Little,	Quinn,	White—39.

ONT VOTÉ CONTRE:

Les honorables sénateurs

Bourque,	Morand,	Paquet,	Robicheau,
Chapais (sir Thomas),			Sauvé—6.

Elle est en conséquence résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur King dépose sur la Table:—

Copie des Ordonnances de la Marine 2891-2899, en date du 3 juillet 1943.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur King propose que quand le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il restera ajourné jusqu'à mardi prochain.

Après débat, et

Etant posée la question d'agrément sur ladite motion,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Le Sénat s'ajourne.